



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 4 janvier 2025**

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

**Etaient présents :**

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

*Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**Pouvoirs :**

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

\*\*\*

**N°2**

**FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE**

M. le Maire informe qu'avant de procéder à l'élection des Adjointes, il y a lieu de fixer le nombre de postes d'adjoints.

L'article L.2122-2 du CGCT dispose que « les conseillers municipaux détermineront le nombre des adjoints au Maire sans que le nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que les Maires délégués sont adjoints de plein droit au Maire de la Commune Nouvelle et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de 30%.

M. le Maire propose d'arrêter à 8 le nombre d'adjoints.



Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité,

DECIDE,

DE FIXER à **8** le nombre d'adjoints de la Commune Nouvelle de Neufchâteau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



Simon LECLERC.

**Certifié exécutoire** compte tenu  
de sa transmission au représentant de  
l'Etat le 07.01.25 et de sa publication  
ou de sa notification le.....

**Le Maire**

